

Programme mondial pour la conservation de l'héritage culturel moderne

Le Modern Endangered Archives Program (MEAP) est un programme de subventions de UCLA Library. Nous finançons des projets visant à numériser et à rendre accessibles les documents d'archive menacés des 20^e et 21^e siècles, notamment les documents imprimés, photographies, films, contenus audio, objets éphémères et objets d'origine numérique.

La période de candidature pour la cohorte 4 débute en septembre 2021.

FINANCEMENT À L'ÉCHELLE MONDIALE

Nous encourageons les demandes émanant d'Afrique, des Caraïbes, d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Asie centrale, d'Asie du Sud et du Sud-Est et d'Océanie.

Les détails relatifs à la candidature et les instructions relatives au programme sont disponibles dans plusieurs langues.

USAGE DE PRATIQUES ÉTHIQUES

Le programme MEAP soutient les efforts de sites d'archives du monde entier, offrant aux archivistes et aux dirigeants communautaires l'opportunité de définir les priorités de leur travail de conservation.

Les pratiques post-dépôt permettent de constituer des collections en réseau sans avoir à déplacer le contenu.

LIBRE ACCÈS ASSURÉ

MEAP s'engage à conserver à perpétuité et à assurer l'accès continu aux collections financées.

Le matériel doit documenter des faits historiques, sociétaux, culturels et politiques, avec un accent porté sur la justice sociale, les droits de l'homme et les communautés peu documentées.

Modern Endangered Archives Program (MEAP)

Un projet de l'UCLA Library

Financement disponible pour la documentation et la conservation d'héritages culturels menacés par le biais de la numérisation.

Tous les détails sont disponibles sur meap.library.ucla.edu.

APPEL À CANDIDATURES (2021/2022)

MEAP lance un appel à candidatures pour des projets visant à préserver, à documenter et à numériser les collections à risque en raison des conditions environnementales, de l'instabilité politique, des supports intrinsèquement non durables, du stockage inapproprié ou des changements communautaires et sociaux. Tous les contenus numériques des projets MEAP seront publiés en ligne par UCLA Library.

Début de la période de candidature le 10 septembre 2021

Date limite des candidatures préliminaires le 15 novembre 2021

Tous les dossiers de candidature doivent être soumis via le système de candidature MEAP en ligne disponible à l'adresse meap.smapply.io. Si vous n'arrivez pas à accéder au système en ligne ou ne pouvez pas soumettre votre candidature en ligne, veuillez envoyer un e-mail à meap@library.ucla.edu. Pour en savoir plus, consultez meap.library.ucla.edu

SUBVENTIONS DISPONIBLES

Le programme MEAP propose deux subventions différentes. Les deux subventions disponibles nécessitent le dépôt d'une candidature préliminaire via le système de candidature de MEAP. Nous demanderons ensuite à certains candidats de remplir un dossier de candidature détaillé.

Les projets doivent être bien structurés avant de commencer la numérisation. Si vous avez besoin de beaucoup de temps pour évaluer et étudier le matériel d'archive, il peut s'avérer intéressant pour vous de postuler pour une subvention de planification.

Les SUBVENTIONS DE PLANIFICATION, s'élevant jusqu'à 15 000 \$, pour évaluer ou étudier les collections en vue de leur numérisation et/ou conservation. Les projets bénéficiant de subventions de planification peuvent durer jusqu'à un an.

Les SUBVENTIONS DE PROJET, s'élevant jusqu'à 50 000 \$, pour la numérisation des contenus archivés ou la conservation de ressources déjà numérisées. Les projets financés par des subventions doivent englober le cycle de vie complet de numérisation, de l'imagerie à la

description du contenu, ainsi qu'à la remise des ressources numérisées à UCLA Library. Les projets bénéficiant de subventions de projet peuvent durer jusqu'à deux ans.

Le programme MEAP dispose de fonds réservés aux subventions d'urgence, alloués en dehors du cycle de financement habituel. Des fonds s'élevant jusqu'à 10 000 \$ sont disponibles pour des projets de 6 mois. Toute question doit être adressée à meap@library.ucla.edu. Les candidatures doivent être sollicitées et feront l'objet d'un processus d'évaluation rigoureux, y compris d'une étude par un examinateur indépendant, des experts techniques et le comité de révision du MEAP.

ADMISSIBILITÉ

Chaque projet ne doit avoir qu'un seul candidat principal prenant la responsabilité de sa planification et de sa mise en œuvre. Le candidat principal sera également responsable de la gestion financière de la subvention. Les candidats individuels doivent être associés à une institution et ne peuvent faire de demande de financement autonome. Si le demandeur de la subvention n'est pas affilié au dépositaire des documents, une lettre de soutien du dépositaire sera requise.

CANDIDATS ADMISSIBLES :

- Tout membre accrédité du corps professoral ou de recherche d'une université ou autre institution d'enseignement supérieur similaire
- Les archivistes et bibliothécaires responsables de collections spéciales dans des archives, dans une bibliothèque nationale ou de recherche, ou une institution similaire
- Les responsables administratifs d'organisations à but non lucratif détenant du matériel de patrimoine culturel

INSTITUTIONS ADMISSIBLES :

- Les subventions doivent être gérées par des organisations à but non lucratif
- Les dossiers de candidature d'institutions gouvernementales sollicitant de l'aide pour la conservation de leurs propres collections doivent apporter une contribution en nature, telle la mise à disposition de temps de leur personnel, de formations ou d'espaces de travail
- Les institutions hôtes peuvent être des universités, des archives, des bibliothèques, des institutions de recherche ou culturelles

PORTÉE DU PROJET

Le programme MEAP soutiendra les projets dans le but d'organiser, de recueillir, de convertir et de décrire le matériel d'archive ou les actifs numériques existants. Le matériel doit s'inscrire dans le cadre suivant.

- **ÂGE DU MATÉRIEL** : Du début du 20^e siècle jusqu'à nos jours, avec de préférence une majorité du contenu datant des années 1950 ou plus tard.
- **CONTENU** : Le matériel doit documenter des faits historiques, sociétaux, culturels et politiques avec, de préférence, un accent porté sur la justice sociale, les droits de l'homme et les communautés peu documentées.
- **PRÉFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE** : Le matériel provenant de régions en dehors de l'Amérique du Nord et de l'Europe est privilégié. Nous encourageons les demandes émanant d'Afrique, des Caraïbes, d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Asie centrale, d'Asie du Sud et du Sud-Est et d'Océanie.
- **FORMAT** : Le contenu peut se présenter sous différents formats, notamment des documents imprimés, du matériel audio et vidéo, des photographies, des documents éphémères et des fichiers numériques (y compris, sans s'y limiter, les blogs, vidéos de téléphone mobile, pages de sites Internet, images en 3D, bandes magnétiques et contenus des réseaux sociaux).